

Bourse pour stage de recherche au niveau collégial (NTBIRC) 2027-2028

<u>Date de lancement du concours :</u> Juillet 2026	<u>Annonce des résultats :</u> Avril 2027	<u>Montant :</u> 5 000 \$ par année
<u>Date limite (demande) :</u> 28 janvier 2027, 16h00 (EST)	<u>Année de début d'octroi :</u> 2027-2028	<u>Durée du financement :</u> 12 à 16 semaines, temps plein (été 2027) ou 28 à 32 semaines, temps partiel (automne 2027 et hiver 2028)

DATES IMPORTANTES

- Soumission au Fonds de recherche du Québec – secteur Nature et technologies (FRQ) des candidatures présélectionnées par les établissements collégiaux : 27 novembre 2026
- Soumission des demandes de bourses au FRQ par les candidatures présélectionnées : 28 janvier 2027 à 16h.

Le présent programme fait référence aux [Règles générales communes \(RGC\)](#) du Fonds de recherche du Québec (FRQ). Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des offres de financement du FRQ. Seules les conditions particulières visant ce programme sont indiquées dans ce document et prévalent sur les RGC.

Les règles de ce programme sont disponibles dans leur intégralité et sous format PDF dans la Boîte à outils.

Le lien menant vers l'Espace demande du [portail FRQnet](#) et les formulaires associés au présent concours sont disponibles sous l'onglet « Accès portails » du site Web. De plus amples renseignements sont disponibles dans le menu « Documents » du [portail FRQnet](#). **Il est de l'entière responsabilité de la personne candidate de choisir le bon formulaire.** En cas d'erreur, le Fonds ne procédera à aucun transfert d'un programme vers un autre et la demande sera déclarée non admissible soit au moment de la vérification d'admissibilité.

UN DOSSIER TRANSMIS APRÈS LA DATE ET L'HEURE LIMITES DU CONCOURS SERA DÉCLARÉ NON RECEVABLE PAR LE FONDS.

NOTE IMPORTANTE (Section 3.3 des RGC) : La personne qui souhaite soumettre une demande doit préparer son dossier suffisamment en avance pour être en mesure d'obtenir tous les documents demandés et transmettre le formulaire dans les délais

requis. Elle doit également prévoir et prendre en compte le fort achalandage des demandes de soutien adressées au Fonds en fin de concours, le cas échéant.

Table des matières

1. Objectifs.....	2
2. Caractéristiques du stage.....	3
3. Conditions d'admissibilité.....	3
4. Présélection par les établissements collégiaux	4
5. Présentation de la demande	4
6. Versement de la bourse.....	5
7. Rapport	5
8. Entrée en vigueur des règles	5
9. Pour nous contacter.....	5

1. Objectifs

Le programme **Bourse pour stage au niveau collégial** du secteur Nature et technologies du Fonds de recherche du Québec donne des occasions à la population étudiante collégiale d'entreprendre un stage de formation en recherche rémunéré dans un établissement d'accueil québécois. Les étudiantes et les étudiants du Québec auront ainsi l'occasion d'améliorer leurs compétences grâce à l'interaction avec le corps professoral et à une expérience pratique et formatrice en recherche.

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- Permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer des liens par le biais de collaborations avec les professeures, professeurs, chercheuses et chercheurs des établissements collégiaux et universitaires ;
- Offrir aux étudiantes et étudiants l'occasion d'acquérir une expérience pratique et de formation en recherche pour devenir des moteurs de l'innovation au sein de leurs futurs milieux de travail ;
- Développer des compétences des étudiantes et étudiants en recherche ainsi qu'approfondir leurs connaissances techniques de la discipline dans les domaines couverts par les sciences naturelles, les mathématiques et le génie ;
- Sensibiliser davantage la population étudiante aux diverses avenues de formation et de carrière ;
- Découvrir de nouveaux liens ou de nouvelles orientations de recherche, des possibilités de collaboration accrues ou de continuité du projet par l'entremise d'autres programmes du FRQ.

Les personnes étudiantes intéressées doivent s'informer auprès de leur établissement.

2. Caractéristiques du stage

- Les projets dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques et du génie sont conçus et menés par les chercheuses et chercheurs.
- Les projets à temps plein doivent durer de 12 à 16 semaines et avoir lieu durant la saison estivale. Ils doivent débuter au plus tôt le 30 mai 2027.
- Les projets à temps partiel doivent durer de 28 à 32 semaines et débuter au plus tard le 30 septembre 2027.
- Pour les stages à temps plein comme pour ceux à temps partiel, le nombre d'heures consacrées au projet doit être raisonnable afin de pouvoir achever le projet selon le calendrier établi et d'offrir aux stagiaires une exposition suffisante au milieu de la recherche. Le stage d'une durée de 300 heures est suggéré.
- Les étudiantes et les étudiants devront rencontrer la personne qui les supervise chaque semaine afin de faire état de l'avancement de leur projet.
- Les candidatures seront sélectionnées par les établissements collégiaux au FRQ. Chaque établissement peut présenter deux candidatures, soit une principale et une réserviste.

NOTE : L'établissement d'accueil s'assure qu'une couverture d'assurance adéquate est prise pour la ou le stagiaire qui entreprend la recherche.

3. Conditions d'admissibilité

Les professeures superviseuses et professeurs superviseurs doivent :

- Être membres du corps professoral ou chercheuses ou chercheurs au Québec et pouvoir assurer une supervision adéquate des stagiaires pour leur permettre de réaliser un projet dans les domaines des sciences naturelles, des mathématiques ou du génie.

Les établissements d'attache (là où la personne étudiante est inscrite) doivent :

- Être un établissement collégial [reconnu par le FRQ](#).

Les établissements d'accueil (là où la personne étudiante sera accueillie pour le projet) peuvent :

- Être un établissement collégial [reconnu par le FRQ](#) ;
- Être un CCTT ;
- Être une université du Québec [reconnue par le FRQ](#).

Les personnes étudiantes doivent :

- Être inscrites, au moment du dépôt de la demande de bourse, dans un établissement collégial admissible [reconnu par le FRQ](#);

- Être inscrites dans une discipline rattachée aux **domaines des sciences naturelles, des mathématiques ou du génie** ;
- Ne pas avoir déjà bénéficié d'une bourse dans le cadre de ce programme.

4. Présélection par les établissements collégiaux

Les établissements peuvent soumettre deux candidatures, c'est-à-dire, une principale et une réserviste. Les candidatures principales admissibles recevront une bourse. Si le budget le permet, des candidatures réservistes pourraient aussi recevoir une bourse. La qualité académique de la candidature sert de base de sélection.

Chaque établissement collégial devra désigner une personne responsable de la transmission des candidatures présélectionnées. Cette personne devra se créer un compte sur le [portail FRQnet](#) afin de transmettre les candidatures.

Les personnes présélectionnées par les établissements collégiaux doivent avoir créé au préalable leur compte FRQnet.

IMPORTANT : Si une personne est mineure au moment de créer son compte, elle doit compléter le formulaire de **Formulaire de consentement parental** et le transmettre au FRQ suivant la procédure présente dans la Boîte à outils

Soumission au FRQ des candidatures présélectionnées par les établissements collégiaux : 27 novembre 2026.

5. Présentation de la demande

Une fois présélectionnée, le FRQ communiquera avec les personnes candidates présélectionnées afin qu'elles remplissent un formulaire de demande de bourse auquel seront jointes les pièces requises et qui doit être transmis au plus tard à la date et à l'heure limite du concours du Fonds.

En ce qui concerne la langue de rédaction du formulaire et des documents soumis, consulter l'article 3.6 des [Règles générales communes](#).

Consultez les Normes de présentation des fichiers joints dans le portail FRQnet pour les fichiers à joindre au formulaire.

Il n'y a pas de mise à jour possible du dossier après la date limite de présentation des demandes.

Les demandes transmises au FRQ feront l'objet d'une analyse d'admissibilité dans le cadre du programme

Documents requis

En l'absence de l'un ou l'autre des documents requis, la demande sera non admissible. De plus, aucun document reçu après l'heure limite du concours n'est considéré. Aucun document non exigé n'est soumis au comité d'évaluation. Les documents illisibles, de faible résolution ou ne permettant pas d'effectuer l'admissibilité de la demande seront rejetés.

Relevés de notes :

Le ou les relevés de notes pour toutes les années d'études collégiales effectuées, complétées ou non.

Autres documents :

- Un court résumé du projet de stage.
- Un court texte décrivant la nature du stage démontrant ainsi sa pertinence, son potentiel formateur en plus de la motivation de la personne candidate et la qualité de sa candidature.

6. Versement de la bourse

Le montant allouable maximum de 5 000 \$ est effectué en deux (2) versements égaux de 2 500 \$. Le premier versement à la suite du dépôt de **l'attestation de présence** au début du stage. Le second versement à mi-parcours. Le FRQ se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques du stage (section 2) sont respectées.

7. Rapport

À la fin du stage, les étudiantes et les étudiants devront transmettre au FRQ un **rapport d'activités** (1 page maximum) **signé par les professeures superviseuses et professeurs superviseurs**. Utiliser le modèle « Rapport final de stage » disponible dans la Boîte à outils.

8. Entrée en vigueur des règles

Les présentes règles s'appliquent à l'exercice financier 2027-2028.

9. Pour nous contacter

Gabriel Bernier

Responsable de programmes

Bourses de formation FRQ – secteur Nature et technologies

Téléphone : 418 643-8560 poste 3157

Courriel : gabriel.bernier@frq.gouv.qc.ca